



Envoyé en préfecture le 29/08/2025

Reçu en préfecture le 29/08/2025

Publié le

ID : 080-218003580-20250826-DELIB2025_72-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/08/2025

N° 2025 - 72

L'an deux mil vingt cinq, le vingt six août à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 17

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Etaient présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, M. SANTERRE Jacky, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, Mme TRAULET Delphine, M. DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, M. THOREL Michel, Mme NORMAND Edith, Mme BONAY Catherine, M. GROSJEAN Didier, Mme CARON Monique, Mme COURTAUD Nicole, Mme SIRE Guislaine, M. DUBOIS Christian, M. BUCHON Gérard

Procurations(s) :

M. CARETTE Christian donne pouvoir à Mme SIRE Guislaine, Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel donne pouvoir à M. DUHAMEL Patrice, Mme DACHEUX Dominique donne pouvoir à M. GROSJEAN Didier

Etai(ent) absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DEPOILLY Kandice, M. ROIX Samuel, Mme DACHEUX Dominique, M. CARETTE Christian

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme CARON Monique

Date de convocation
20/08/2025

OBJET : Saisine CST - Prévoyance - Contrat groupe
du CDG 80

Date d'affichage
03/09/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././...

et publication du :

...././...

Monsieur le Maire explique que le CDG 80 a demandé que la délibération 2025-60, approuvée à l'unanimité, soit postérieure à la commission CST du 01 juillet 2025 ; l'Assemblée délibérante est donc tenue de délibérer à nouveau.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré ; à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'adhérer au contrat groupe PREVOYANCE proposé par le Centre de Gestion de la Somme (CDG80) à compter du 01 janvier 2026.
- **RENOUVELLE** la participation "Prévoyance" labellisée de ce contrat collectif à 10 € par mois à compter du 1er janvier 2026 pour les agents titulaires ainsi que les agents contractuels ayant une durée de contrat supérieure à 1 an en continu, ayant rejoint le contrat de groupe.
- **HABILITE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 29/08/2025

Reçu en préfecture le 29/08/2025

Publié le

ID : 080-218003580-20250826-DELIB2025_72-DE



- **OUVRE** les crédits nécessaires.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Jean-Paul MONGNE

